



MAIRIE LE BELLAY-EN-VEXIN

Envoyé en préfecture le 08/02/2021

Reçu en préfecture le 08/02/2021

Affiché le

ID : 095-219500543-20210206-06_2021-DE

EXTRAIT AU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°06

| | |
|--|---|
| DATE DE LA CONVOCATION 01/02/2021 | Le six février deux mille vingt et un à neuf heures et trente minutes |
| DATE D’AFFICHAGE AU PUBLIC 01/02/2021 | Le conseil municipal régulièrement et légalement convoqué s’est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. BAZOT Ludovic, maire de la commune |
| NOMBRE DE CONSEILLERS En exercice : 11 Présents : 8 Absents représentés : 2 Absent(s) : 1 Votants : 10 | Étaient présents : Alain PIGEONNIER – Elizabeth DUFOUR – Patricia BAZOT – Guillaume LEVEQUE – Laurent RONDEAU – Isabelle ROBERT – Monsieur Sylvain GUICHARD Absents représentés : José MATIAS CARVALHO DE MOURA (pouvoir à Isabelle ROBERT) – Olivier FLIGNY (pouvoir à Alain PIGEONNIER) Absent : Olivier MAUGER Secrétaire de séance : Madame Patricia BAZOT Le quorum étant atteint durant toute la délibération |
| DÉLIBÉRATION N°06 OBJET : Droit de préemption parcelle B452 | Vu la délibération 13 /2020 attribuant les délégations données au Maire. Considérant que le droit de préemption urbain doit être soumis au vote du Conseil Municipal. Vu la demande en date du 29 /01/2021 par laquelle la Selarl Corbasson notaire et associés demande la déclaration d’intention d’aliéner pour la vente du terrain sis 6 route de Nucourt, cadastrée section B452. Vu le délai de décision devant être pris suivant les deux mois de la demande. Le conseil municipal après en avoir délibéré procède au vote à main levée à la demande de la majorité des conseillers : Adoption à l’unanimité de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur la parcelle B452 |
|  CACHET MAIRIE | Fait à le BELLAY EN VEXIN, le 06/02/2021 EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME |
| | Le Maire,  Ludovic BAZOT |

Liberté • Égalité • Fraternité



Adresse :
Grande Rue Prolongée
95750 LE BELLAY-EN-VEXIN
Tél : 01 34 67 42 75

Mail : mairie@lebellayenvexin.com
Site : www.lebellayenvexin.fr
Jours & horaires : du lundi au jeudi 9h à 13h (fermé mercredi)
Vendredi 14h à 19h Permanence élu : samedi de 10h à 11h30

